



## Délibération n°1 (1/2)

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de financement modifié et autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 85 623 € pour le financement de cette opération.*

## Délibération n°2

### Rénovation des réseaux d'eau potable de La Loupe : demandes de subvention DETR 2019

Rénovation des réseaux d'eau potable existant > ?7épense pla<onnée à 100 000 A, taux pla<onné à 20 B€

Il est proposé de déposer une demande de <inancement pour les travaux ; ui seront menés en la matière en 201: 8

- )énoation des réseaux d'eau potable dans la )ue du 4ros ! hHne
- Touclage des réseaux de la rue (ictor . ugo et de la )ue )enauldon

Dépenses	Montant HT
-ravaux eau potable )ue du 4ros ! hHne	2@0G
" a<rise d'F uvre eau potable )ue du 4ros ! hHne	1 4D:
-ravaux bouclage )ues (ictor . ugo et 7r 3ean )enauldon	: 4@9
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 000</b>
Recettes	Montant HT
7' -) ?20B€	D 200
#uto<inancement	2 00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 000</b>

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de financement des travaux sur les réseaux d'eau potable et autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 7 200 € pour le financement de cette opération.*

### Délibération n° 3

#### Création du Silo à Boues : Convention de servitude avec ENEDIS

La réalisation des travaux de construction d'un silo à boues dans le cadre de la rénovation de la station d'épuration de La Loupe implique le dévoiement d'une ligne électrique aérienne. Cette ligne appartient à la propriété de M. [nom] ; elle traverse l'emprise du projet (parcelle n° 2) appartenant à la commune.  
Le dévoiement sera réalisé par la commune dans le cadre de l'opération de travaux, avec la création d'une ligne enterrée, aussi il est proposé au conseil d'approuver la passation d'une convention de servitude avec M. [nom] permettant de formaliser ce nouveau tracé souterrain, la convention annexée à la délibération.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention de servitudes à passer avec ENEDIS dans les conditions ci-dessus et conformément au modèle annexé à la délibération, et d'autoriser le Maire à procéder à sa signature.***

### Délibération n°4

#### Travaux dans la bibliothèque municipale – Financement de la DRAC

Dans le cadre des travaux de rénovation prévus en 2011 et commencés en 2011, la bibliothèque peut prétendre à une subvention de la DRAC (crédits du concours particulier) dans la catégorie aide aux projets de rénovation, le taux de base est fixé à 90% de l'aide, elle peut donc avoir une bonification de 10% s'agissant d'une zone rurale,

Ces objectifs se dégagent de ces travaux et améliorer les espaces et réaménager le lieu, les travaux s'intègrent dans une réflexion plus large liée au projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque, dit plus simplement projet d'établissement, engagé cet automne,

Cette lettre d'intention peut ainsi permettre de mobiliser une subvention de 40% sur la base de travaux qui pourront être programmés en 2011 : réfection du sol, remise en peinture des murs, menuiserie et éclairage,

La dépense prévisionnelle étant évaluée à 10 000 €, il est proposé de solliciter une subvention de la DRAC à hauteur de 40%, soit 4 000 €.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de financement de 4 000 € auprès de la DRAC pour la réalisation de ces travaux à la bibliothèque municipale.***

<i>Mme VARENNE</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>M. LAMBERT</i>	<i>M. FOUCAULT</i>	<i>M.LAFOY</i>
<i>M. JEROME</i>	<i>M. GEORGES</i>	<i>Mme BOUIX- ECHIVARD</i>	<i>Mme GUITTET</i>	<i>Mme RENAULDON</i>
<i>Mme LEGRAND</i>	<i>M. TRAN-DIHN- NHUAN</i>			